



CLUB YERROIS D'ARTS MARTIAUX

FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB SAISON 2020 - 2021

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES, MERCI

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ADHERENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : PORTABLE :

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / _____ SEXE : Féminin Masculin

E-mail : Profession :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION

SECTION : AÏKIDO JUDO JU-JITSU KARATE KOBUDO TAISO IAÏDO

COURS : ADULTE ADOLESCENT ENFANT BABY HANDI LOISIR

JOUR/HEURE : A B C D E F G H I J K L

N° LICENCE : _____
© (à remplir si vous êtes en possession de la licence de la saison précédente)

DATE DU CERTIFICAT MEDICAL OU DU QUESTIONNAIRE DE SANTE : ___ / ___ / 20___
●* (certificat médical obligatoire à remettre dès l'inscription. Sans ce document, l'accès aux entraînements vous sera refusé)

ANNEE 1^{ère} INSCRIPTION AU CLUB : _____

GRADE Ceinture couleur : _____ ..GRADE Ceinture noire : _____
Date 1^{er} DAN : ___ / ___ / _____ ..Date 2^{ème} DAN : ___ / ___ / _____
Date 3^{ème} DAN : ___ / ___ / _____ ..Date 4^{ème} DAN : ___ / ___ / _____
Date 5^{ème} DAN : ___ / ___ / _____ ..Date 6^{ème} DAN : ___ / ___ / _____

TOURNEZ S.V.P. →

NOTES IMPORTANTES

- 1- **Les adhérents doivent obligatoirement produire un CERTIFICAT MEDICAL** mentionnant l'absence de contre-indication apparente à la pratique du Judo, du Ju-Jitsu, du Karate, du Taïso, de l'Aïkido, du Kobudo et de l'Iaido tant à l'entraînement qu'à la compétition, délivré par le médecin (exemple joint).
Sans ce document ou du questionnaire de santé complété, l'accès aux entraînements et l'inscription aux compétitions sont refusés.
- 2- Il est vivement recommandé de laisser à son domicile BIJOUX et autres OBJETS DE VALEUR. Le Club ne saurait être tenu pour responsable en cas de disparition ou vol.
- 3- **Les cotisations sont payables par les adhérents à l'année.**
LES COTISATIONS NE SONT PAS REMBOURSABLES. Toutefois, le remboursement pourra être envisagé dans certains cas (maladie au delà de trois mois, changement de résidence ne permettant plus de suivre les cours).
Toute demande devra être adressée par courrier au siège de l'association à l'attention du Président.
- 4- **L'accès aux entraînements est conditionné par la fourniture complète du dossier** (fiche d'inscription, licence, certificat médical, paiement). Aucune dérogation ne sera admise.
- 5- L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts et du Règlement intérieur consultable auprès des membres du Bureau.
- 6- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.
- 7- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital désigné par les services d'urgences.
- 8- Sauf en cas de force majeure, les parents des mineurs seront prévenus.
- 9- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement du Club, après avoir été entendu par le Bureau ou le Comité directeur pour fournir ses explications.
- 10- Sauf en cas de force majeure, l'absence d'un Intervenant entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu d'entraînement.
- 11- La responsabilité du Club prend effet un quart d'heure avant le cours jusqu'à un quart d'heure après la fin du cours. **En dehors de ces délais, le Club se dégage de toutes responsabilités.** L'enfant restera auprès de l'Intervenant si celui-ci intervient dans un autre cours. Si cela n'est pas le cas, l'enfant sera conduit au poste de Police le plus proche.
- 12- Le carnet d'adresses électroniques est strictement confidentiel et exclusivement destiné à tenir informé les personnes qui y figurent des différents événements à venir. Ces informations ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Signature précédée de la mention « LU ET APPROUVE »

Nom : Prénom : Né le :

Fait à Yerres, le : ____ / ____ / 20__

Votre enfant et/ou vous-même pouvez être photographié(s) individuellement ou en groupe dans le cadre des activités du Club. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées à tout moment dans les différents supports de communication du Club (site internet du CYAM, panneaux de présentation, plaquettes d'activités, réseaux sociaux...).

Le CYAM s'engage à ne pas porter atteinte à votre vie privée et les photos ne feront pas l'objet de supports à caractère publicitaire, sexuel, religieux, politique, xénophobe, violent et illicite.

J'autorise

Je n'autorise pas

A utiliser l'image de mon enfant ou de moi-même sur les différents supports de communication du CYAM.

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE / TUTORALE

(cette autorisation est à remplir si l'adhérent est mineur ou sous curatelle/tutelle)

Je soussigné(e) : NOM : PRENOM :

agissant en tant que : père mère curateur/tuteur

autorise : NOM : PRENOM :

à pratiquer : l'AÏKIDO le JUDO le JU-JITSU le KARATE le KOBUDO le TAISO l'IAÏDO

à quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

à ne pas quitter seul(e) le lieu d'entraînement ou de compétition (voir « NOTES IMPORTANTES » paragraphe 11)

Signature obligatoire :

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer
votre droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant figurant sur notre fichier informatique.